

# REGIME DES ENTREES ET DES SORTIES

Année scolaire 2026-2027

Je soussigné(e) Madame, Monsieur

responsable de l'élève

Classe

choisis pour mon enfant le régime d'entrées et de sorties suivant :

| MODALITÉS D'ENTRÉES ET DE SORTIES |                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Cochez la case relative au régime |
|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| EXTERNES                          | <b>RÉGIME EXTERNE</b><br>Réservé aux élèves ne prenant pas leur repas au collège le midi | L'élève est autorisé à entrer pour le premier cours et à sortir après le dernier cours de la demi-journée.                                                                                                                                                                         | <input type="checkbox"/>          |
| DEMI-PENSIONNAIRES                | <b>RÉGIME 1</b><br>Élèves demi-pensionnaires usagers des transports scolaires            | L'élève arrive à 8h20 tous les matins et repart à 16h50 tous les soirs (12h25 le mercredi).<br><br>- Les élèves qui descendent d'un bus scolaire entrent immédiatement dans l'enceinte du collège.<br><br>- <b>Aucune sortie n'est autorisée sans la présence d'un responsable</b> | <input type="checkbox"/>          |
|                                   | <b>RÉGIME 2</b><br>Élèves demi-pensionnaires sans transport scolaire                     | L'élève est autorisé à entrer en début de cours le matin et à sortir en fin de cours l'après-midi.<br>Cependant, lorsque les cours se terminent en fin de matinée, il n'est autorisé à quitter l'établissement <b>qu'après avoir pris son repas.</b>                               | <input type="checkbox"/>          |

**DISPOSITIONS COMMUNES**

- Une fois arrivés au collège, les élèves ne peuvent ressortir avant la fin de leurs cours. Ainsi, en cas d'absence imprévue de professeur en début de demi-journée, les élèves, y compris les externes, doivent rester au collège jusqu'à la dernière heure de cours (de la demi-journée pour les externes et de la journée pour les demi-pensionnaires).
- **Tant que l'élève n'est pas rentré au collège ou lorsqu'il en est sorti, il est sous l'entière responsabilité de ses parents (même s'il est aux abords du collège).**
- Aucune autorisation de sortie contraire au régime choisi par la famille ne sera accordée par téléphone. **Elles seront, à titre exceptionnel, accordées suite à une demande écrite et signée par le représentant légal.** Votre enfant n'aura jamais le droit de partir seul ou avec un adulte non autorisé préalablement.

Saisi en ligne à la date du

Signature :

# DECHARGE PARENTALE

Année scolaire 2026-2027

Madame, Monsieur,

**Si votre enfant relève du régime 1**, vous avez la possibilité de le faire sortir avant 16h50 en venant le chercher au collège.  
Si vous ne pouvez pas vous déplacer, une personne de votre choix peut le faire à votre place à la condition préalable de renseigner la présente décharge.

Cordialement,

La Principale,  
Madame MELEARD

---

## Décharge parentale Année 2026-2027

Je soussigné(e) Monsieur / Madame

Responsable de l'élève

en classe de

Autorise la ou les personnes ci-dessous à prendre en charge mon enfant lorsque ses cours se terminent avant 16h50 :

Monsieur / Madame

N° de téléphone

Adresse

Monsieur / Madame

N° de téléphone

Adresse